

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE, 108, Rue de Paris

PARIS, 48, Bd. Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

de Roubaix — Tourcoing

BUREAUX: Roubaix 351-17

45, rue de la Gare, 45

TOURCOING Téléphone 9-65

3, rue Fidèle Lohoucq

DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME.

LA NATIONALISATION des Industries de guerre

COMMENT LA LOI EST APPLIQUÉE

par Henri GUERNUT, ancien Ministre

La loi sur la nationalisation des industries de guerre en France a suscité, lorsqu'elle fut votée l'an dernier, le plus grand intérêt dans le monde entier. On a beaucoup commenté l'aspect politique de cette législation, mais son aspect pratique est à peu près inconnu encore. M. Henri Guernut, ancien Ministre, donne, dans cet article, les premières informations, basées sur des renseignements officiels, sur les diverses méthodes appliquées jusqu'ici.

Une loi du 11 Août 1936 a autorisé en France les Ministres de la Guerre, de la Marine et de l'Air à exproprier et à s'approprier au nom de l'Etat, en tout ou en partie, les établissements qui se livrent à la fabrication ou au commerce des matériels de guerre.

Les raisons alléguées, on les connaît; on sait qu'il est d'ordre juridique, d'ordre moral et d'ordre international. Il a paru légitime que la Nation possédât et dirige les principales entreprises qui concourent à sa défense; il a paru naturel que des individus ne puissent s'enrichir de la mort de leurs semblables.

Travaillée par des intérêts divergents, elle serait au surplus incapable de cet effort prodigieux d'unification. Seule la force de l'Etat peut tenter d'accomplir ce tour de force. Ce sont les exigences de la mobilisation industrielle qui commandent la nationalisation.

Deux étapes

Par quelles étapes, dans quelles formes l'idée s'est-elle réalisée — En deux étapes, sous deux formes.

Première étape : expropriation partielle ou totale des établissements privés. La loi de la République a voulu que les intérêts légitimes fussent sauvegardés. Ou il y a rachat par accord amiable ou l'indemnité est déterminée par une sentence arbitrale. Dans ce cas, le ministre et l'exproprié désignent chacun leur arbitre. Si les deux arbitres ne s'entendent pas, ils désignent un tiers arbitre; s'ils ne parviennent pas à s'entendre, la désignation est faite par le Président de la Cour d'appel du ressort. Quand ce tiers arbitre a statué, un recours au Conseil d'Etat est encore possible. Comme on le voit, toutes garanties ont été prévues.

Deuxième étape : l'Etat est transformé en établissement d'un autre genre. Ici : deux formules de gestion ou la régie directe ou l'administration mixte.

C'est qu'en effet, suivant les départements ministériels, les traditions ne sont pas les mêmes.

Les départements de la Marine et de la Guerre construisaient ou fabriquaient déjà pour leur propre compte, des navires, des canons, des munitions. Ils possédaient à cet effet des cadres et un personnel expérimenté et prêt. Dans les



M. Henri GUERNUT
Ancien Ministre
Ancien Député de l'Alsace

bles, ni être induits, pour en tirer bénéfice, à susciter des désordres entre les peuples; il a paru sage, si l'on veut un jour internationaliser les industries de guerre, de commencer dans chaque pays par les soumettre à un contrôle national.

Ce qu'on sait moins, c'est que cette idée de nationalisation a été déterminée aussi par des raisons d'ordre technique; ce sont peut-être les plus impérieuses. En effet, de quoi a le plus besoin un Etat soucieux de sa défense? De tenir sous la main groupées, articulées, toutes les usines qui servent à la construction d'une pièce d'artillerie, d'un navire ou d'un avion. Encore faut-il que ces groupes ne soient pas serrés dans une seule région, comme la région parisienne, qui peut être envahie ou bombardée; ils doivent être, au contraire, judicieusement répartis entre des zones moins vulnérables, où ne manquent cependant ni les champs d'essai ni la main-d'œuvre. Il faut surtout que le jour de la mobilisation le rythme de la production puisse être accéléré au maximum, ce qui suppose la possession d'un énorme outillage d'attente et de capitaux engagés à l'aventure.

Est-ce que l'industrie privée, uniquement préoccupée de profit, pourrait se permettre ce luxe? Evidemment non.



M. Pierre COT
Ministre de l'Air

établissements expropriés, devenus établissements d'Etat, il n'y avait qu'à continuer.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

LES PLEINS POUVOIRS EXCEPTIONNELS

Le Sénat s'est prononcé contre le projet du Gouvernement

LA QUESTION DE CONFIANCE N'AVAIT PAS ÉTÉ POSÉE

La Chambre a maintenu par 346 voix contre 248 son premier texte écarté par la Haute-Assemblée

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE) La grande bataille engagée entre le Gouvernement et le Sénat s'est poursuivie hier avec la même ténacité que la veille et, tard dans la soirée, le conflit était encore aggravé. M. Vincent Auriol maintenait la position du Gouvernement lequel demandait l'interdiction jusqu'au 31 juillet de prendre par décret les mesures nécessaires au redressement des finances publiques ainsi qu'à la protection de l'épargne, de la monnaie et du crédit public sans qu'il ait été procédé à des conversations formelles. C'était le texte même voté par la Chambre.

De son côté, la Commission sénatoriale des finances n'accordait au Gouvernement que l'autorisation de prendre des mesures ayant directement et exclusivement pour objet de prévenir et de réprimer les manœuvres spéculatives susceptibles de porter atteinte à l'épargne, à la monnaie et au crédit public. Du côté gouvernemental, pouvoir très étendu et pratiquement illimité; du côté sénatorial pouvoir très restreint et pratiquement nul.

Malgré des pourparlers nombreux les deux parties restaient fermement sur leur position.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)



M. CAILLAUX et M. Abel GARDEY photographés à leur arrivée au Pralognan, France.

UN AVION SOVIÉTIQUE A SURVOLÉ LE PÔLE-NORD

Parti de Moscou, il continue sa route vers San-Francisco pour tenter de battre le record de distance en ligne droite

(Lire notre information en 2^e page)

LIRE EN HUITIÈME PAGE :

LE " JOYEUX RÉVEIL "

Les Anciens Combattants Tchécoslovaques en pèlerinage sur les champs de bataille de notre région ont été reçus hier à Lille



Après la réception à l'Hôtel de Ville de Lille, on voit au premier rang, de gauche à droite, au milieu de jeunes filles tchécoslovaques en costume national : MM. PLANQUE, Secrétaire Général de la Matric, MORAVECK, Conseiller, CASSEL, Secrétaire de l'Office départemental des Victimes de guerre, représentant M. le Préfet du Nord et André FAVIERES, Adjoint au Maire de Lille.

Les anciens combattants tchécoslovaques de Fisen appartenant presque tous aux chemins de fer, venus rendre un pieux hommage à leurs camarades tombés sur les champs de bataille de l'Artois, sont arrivés hier matin à Lille où leurs camarades cheminots du Nord leur avaient réservé un accueil extrêmement chaleureux, en retour de la très cordiale réception qui leur fut faite l'an dernier en Tchécoslovaquie.

Les réceptions

La musique du 43e R. I. et l'Harmonie des Chemins de fer (Ateliers et Chantiers) ont été les premiers à leur offrir à la

courte réception qui se déroula en gare de Lille, à 11 heures. Les Anciens Combattants alliés étaient attendus sur le quai par de nombreuses personnalités parmi lesquelles MM. Marcel Jacquet, chef-adjoint du cabinet du Préfet du Nord; le colonel Hamant, représentant le général commandant la 1^{re} Région; Moravec, consul de Tchécoslovaquie à Lille; Olivier, président de la Fédération des Anciens Combattants; Cassel, secrétaire Général de l'Office départemental des C. ; Richet, ingénieur de l'Exploitation de la C. O. du Nord; Leduc, ingénieur de la voie; Yollant, ingénieur du matériel; Rachez, président du Groupe de Lille des Cheminots anciens combattants; Fournier, Le-

LES EVENEMENTS D'ESPAGNE

BILBAO a été occupée

HIER, A 13 HEURES 30, PLUSIEURS DES BRIGADES DE NAVARRE ET LA BANDERA DES PHALANGES NATIONALISTES ONT PÉNÉTRÉ DANS LA VILLE ET L'OFFENSIVE SE POURSUIT EN DIRECTION DE LA ROUTE DE SANTANDER

LE CROISEUR ALLEMAND " LEIPZIG " AURAIT ÉTÉ TORPILLÉ PAR DES SOUS-MARINS GOUVERNEMENTAUX

Les puissances participant au contrôle naval ont été saisies de l'incident et des négociations vont être ouvertes



Une vue de BILBAO. (LIRE NOS INFORMATIONS EN 2^e PAGE)

La Foire Commerciale de Lens s'est ouverte hier



Hier, s'est ouverte, à LENS, la Foire Commerciale. Notre photo montre la Reine de la Foire arrivant avec ses demoiselles d'honneur et ses petits pages.

Les Obsèques Nationales du Président Doumergue auront lieu mardi à Nîmes



M. Gaston DOUMERGUE et sa femme dans le bureau de leur résidence à TOURNEFEUILLE.

Paris, 19. — Les obsèques nationales de M. Gaston Doumergue se dérouleront à Nîmes, mardi.

M^{me} Doumergue, elle-même, a enveloppé du lincaul le corps de son mari

Algues-Vives, 18. — Plus qu'hier

grande tristesse, d'autant plus que, à la chaude lumière meridionale d'un ciel ouvert, ce matin, la grille d'un cimetière désert et il n'y a guère d'habitants que sur la petite place de la Fontaine-Fortin, devant la maison du président, où un modeste cabinet coiffe d'un toit de nombreux algues.

L'OUVERTURE DE LA PÊCHE A LA LIGNE

DE L'EAU PARTOUT : EN DESSUS ET EN DESSOUS MAIS DE POISSONS... TRÈS PEU !



Quelques pêcheurs « tiennent le coup » sur le canal d'AIR¹ à LA BASSÉE. Sous la pluie, ils attendent... et espèrent !

Médis de la pêche qui voudra, mais pour eux qui, malgré le froid et la pluie se plaisent à demeurer une journée entière au bord de l'eau, il n'est pas un sport à qui vaille celui-ci. Interrogés les pêcheurs et vous saurez combien de charmants souvenirs leur sont restés, de ces heures passées, le bras tendu, l'œil fixé sur le bouchon fuyant dans le courant qui l'emporte. Quel beau souvenir !

pêcheurs, toujours patients, ont attendu que le goulou-rorde à l'appât. Mal, hélas, après cette dure journée, balayés par le vent et la pluie, la grande majorité d'entre eux a repris la route du logis emportant peu de chose.

Le poisson fraie encore, disent les uns. Il faisait trop froid, disent les autres.

Mais qu'à cela tienne, on reviendra dimanche.

R. T.